

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Anne d'Auray s'est réuni le lundi 14 mai 2018 à 20h00 sous la présidence de M. Roland GASTINE – Maire – sur convocation adressée par lui le 3 mai 2018.

Etaient présents : Stéphanie REBY, Marie-Christine DE LA BOURDONNAYE, Franck LEROUX, Jean-Michel YANNIC, Chantal PRODHOMME, Marie-Pierre HELOU, Yvan JOUNOT, Josiane DUBOUAYS, Myriam DESCHAMPS, Régine FILY, Valérie JEGOUSSE, Jean-Baptiste HARY, Myriam LE PLAIRE, Erwan THOMAS, Philippe ROBIN, Hervé FAILLOT, Frédéric COLLEC

Absents excusés ayant donné procuration :

Nathalie ANDRE - Procuration à Marie-Christine DE LA BOURDONNAYE,
Christian TROBOA - Procuration à Philippe ROBIN,
Gaétan LE MAITRE - Procuration à Frédéric COLLEC

Absents excusés : Patrick DESMARCHELIER, Marie-Christine THERAUD.

Aucune remarque n'étant formulée au regard du précédent compte-rendu, le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe ROBIN a été élu secrétaire de séance.

1. Subventions aux associations en 2018

La commission « Communication - Associations » réunie le 7 mai dernier propose d'allouer les subventions aux associations pour l'année 2018. Les critères de répartition retenus tiennent compte du nombre d'adhérents, des adhérents résidant ou non à Sainte Anne d'Auray, s'il s'agit d'une association sportive et pédagogique ou non, du service rendu à la commune en termes d'image, du budget de fonctionnement, si l'association est déjà subventionnée et des projets de l'association.

Monsieur Erwan THOMAS, conseiller municipal interroge sur le fait de ne pas voir dans la liste l'association des galettes du monde. Monsieur ROBIN lui répond que jusqu'à maintenant c'est le comité des fêtes qui fait la demande y compris pour le festival des galettes. Monsieur le Maire ajoute que la mairie met à la disposition du festival des moyens humains et mandate également des factures chaque année pour l'aménagement du site (toilettes, électricité).

Monsieur le Maire revient sur l'association du judo saintannois en précisant que c'est un président d'une association de judo de Lorient qui est venu en secours du fait de problèmes de santé du président saintannois.

Madame JEGOUSSE, conseillère municipale demande à se faire préciser la raison pour laquelle l'échiquier saintannois bénéficie du même montant de subvention que l'année dernière, année où ils ont pu bénéficier d'une subvention exceptionnelle. Monsieur le Maire lui répond que le montant de la subvention a été maintenu car l'association a organisé en mai le championnat de France féminine.

Monsieur JOUNOT, conseiller municipal rappelle que des règles avaient été fixées pour le calcul des subventions. Or, il constate des incohérences : « l'atelier des arts a un adhérent supplémentaire, on rajoute 10 €, la société de chasse bénéficie de deux membres supplémentaires et on rajoute également 10 € ». Monsieur ROBIN lui répond que la commission a appliqué un arrondi. Monsieur JOUNOT annonce également qu'il s'abstiendra au moment du vote de la subvention pour l'association « esprit danse » dans la mesure où sa femme en est la présidente.

Après présentation par Monsieur Philippe ROBIN, adjoint au maire aux associations, à la communication et à la culture, le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur le montant des subventions 2018 :

Associations	Montant voté 2017	Montant proposé 2018
Les Amis du Mémorial	250	250
Académie de Musique et d'Arts Sacrés	1000	1000
Gymnastique Volontaire	540	500
Atelier des Arts	280	290
Chorale Sylvia	340	340
Comité des Fêtes et des Associations	1100	1100
la Boule Saintannoise	85	85
Les Rederiers	150	150
Quent & Moi	110	110
La Savate	675	675
UNC AEVOG	500	500
Société de chasse	40	50
Ascsa Foot	2485 (inclus chasse aux œufs : 140 €)	2485
Amicale laïque	160	180
Echiquier Laïque St-Annois	500 (subvention exceptionnelle de 80 €)	500
Judo Saintannois	Attente demande	1500
Lann Eol gym douce	825	825
Coop scolaire 31 € x 87 élèves	2697	2697
Ogec Ste Anne 31 € x 153 élèves	4712	4743
Grandir avec toi	70	70
Association Fédérée des donneurs sang	40	40
Comice Agricole	300	300
Kiwanis club (joutes)	100	200
Association Saint-Henri	1 ^{ère} demande : 100	100
Esprit danse	Siège désormais à SAA : 730	870
Restos du coeur	100	100
Ligue contre le cancer	75	75
Les Pitchounes		30
Crèche vivante		250
Souvenir français		100

20 015 €

2. Contrat d'association Ecole Sainte-Anne Saint-Joachim

La Commune participe aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association « dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public » (article L 442-5 du code de l'éducation). Madame FILY, adjointe au maire aux finances annonce un montant de la participation de la commune pour le contrat d'association de l'école Ste-Anne St-Joachim pour l'année scolaire 2017-2018 de 113 465,66 €, chiffre en augmentation (104 025 € pour année 2016-2017) du fait de la perte de quelques élèves maternels à l'école du cheval blanc et parallèlement du gain d'effectifs à l'école Ste-Anne. Or, la différence de coût se fait surtout sur les classes maternelles (avec la prise en compte des salaires et charges des ATSEM).

Madame Marie-Christine DE LA BOURDONNAYe, conseillère municipale demande à quelle date sont pris en compte les effectifs. Madame FILY lui répond que les effectifs à la rentrée des vacances de Noël sont toujours pris en compte soit 169 élèves à l'école Ste-Anne en 2018.

Sur proposition de Madame Régine FILY et avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal prononce favorablement et à l'unanimité pour le versement de la somme de 113 465.66 € au titre du contrat d'association avec l'école Sainte-Anne Saint Joachim pour l'année scolaire 2017-2018.

3. Finances : Autorisation d'emprunt pour les travaux de voirie 2018

La commune de Sainte-Anne d'Auray lancera courant 2018 d'importants travaux de voirie notamment concernant la 2^{ème} tranche de la rue de Gaulle.

L'offre proposée par le Crédit Mutuel de Bretagne présente un réel intérêt pour cette opération. En effet, ces travaux de voirie pourraient être financés par un emprunt à taux fixe (1,69 % sur 25 ans). Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 650 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt à taux fixe classique

Montant : 650 000 €

Date limite de signature du contrat Un mois à dater de son édition

Versement des fonds Versements possibles en plusieurs fois dans un délai de trois mois à compter de la date de fin de validité de l'offre

Amortissement du capital Progressif (Echéances constantes)

Date de déblocage des fonds Au plus tard le 17/8/2018

Frais de dossier : 975,00 euros

Commission d'engagement Néant

Validité de l'offre 15 jours à partir du 2 mai 2018, date de proposition de l'offre

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Mensuelles

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.69 %

Le conseil municipal donne son autorisation à l'unanimité à Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds.

4. Finances : Décision Modificative n°1

Madame FILY, Adjointe, explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer des écritures de régularisation surtout pour l'opération concernant les travaux de voirie.

Après présentation par Madame FILY, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer ces virements de crédits suivants dans le respect de l'équilibre budgétaire :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
c/2033 – Frais d'insertion	423,07 €		
Op 28 c/2315- Imm. En cours Install. Tech. (opération voirie)	- 40 000,00 €	Op 36 c/1328 – Autres subventions d'équipement	+ 14 423,07 €
Op 36 c/2313 - Imm. En cours constructions (opération médiathèque)	+ 26 000,00 €		
Op 36 c/2315 – Imm. En cours Install. Tech. (opération médiathèque)	+ 28 000,00 €		
	+ 14 423,07 €		+ 14 423,07 €

5. Finances : Créances éteintes

Le comptable du Trésor, après décision d'effacement de dettes suite au dépôt d'un dossier de surendettement, propose la prise en compte de créances éteintes correspondant à un dossier pour un montant de 2146,20 € (correspondant à des factures de cantine et de centre de loisirs).

A la demande de plusieurs conseillers municipaux, Monsieur le Maire et Madame FILY précisent qu'à ce stade, la trésorerie d'Auray a déjà fait toutes les démarches possibles pour récupérer les sommes dûes et expliquent qu'en cas d'impayés, une commune ne peut refuser la venue d'un enfant au restaurant scolaire contrairement au centre de loisirs et à la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur ce point.

6. Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire au titre de l'article L 2121-22 du CGCT

N°2018-01 : Signature d'un devis pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le camping municipal

Monsieur le Maire a signé le 9 janvier 2018 avec l'entreprise 3D ouest représentée par Monsieur Manuel PRIGENT et sise 5, rue de Broglie à Lannion un devis d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion pour le camping municipal.

Montant de l'acquisition et de la formation : 1 900,00 € HT

Montant de la maintenance annuelle : 400,00 € HT

N°2018-02 : Signature d'un devis pour la fourniture et pose de deux abribus rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire a signé le 13 mars 2018 avec l'entreprise ABRI SERVICES représentée par Monsieur Janot et sise 9, avenue de l'Europe 44620 LA MONTAGNE un devis de fourniture et de pose de deux abribus rue du général de Gaulle (au niveau de Kerdélieu).

Objet : fourniture et de pose de deux abribus

Montant de la mission : 7 654,00 € HT

N°2018-03 : Signature d'une convention de financement et de réalisation d'enfouissement de réseaux

Monsieur le Maire a signé le 5 mars 2018 avec Morbihan Energies représentée par Monsieur Marc Aubry, directeur général une convention de financement et de réalisation d'enfouissement de réseaux rue du 5 août 1944.

Objet : Enfouissement des réseaux (BT-EP-FT)
Montant de la mission : 57 550,00 € HT

N°2018-04 : Signature d'une convention de financement et de réalisation d'enfouissement de réseaux

Monsieur le Maire a signé le 24 avril 2018 avec Morbihan Energies représentée par Monsieur Marc Aubry, directeur général une convention de financement et de réalisation d'enfouissement de réseaux pour la deuxième tranche de travaux de la rue de Gaulle.

Objet : Enfouissement des réseaux (BT-EP-FT)
Montant de la mission : 156 950,00 € HT

N°2018-05 : Signature d'un devis pour l'acquisition et pose d'une chaudière à l'espace Camborne

Monsieur le Maire a signé le 24 avril 2018 avec l'entreprise Sanitherm représentée par Monsieur ANDRADE et sise rue Denis Papin à Vannes un devis de fourniture et de pose d'une chaudière à l'espace Camborne.

Objet : Chaudière
Montant de la mission : 17 648,44 € HT

N°2018-06 : Signature d'un devis pour l'acquisition d'un terminal de paiement pour le camping municipal

Monsieur le Maire a signé le 4 mai 2018 avec l'entreprise AVEM représentée par Monsieur HERVE, directeur général et sise 8 avenue Tony Garnier à Lyon un devis pour l'acquisition d'un terminal de paiement par carte bancaire pour le camping municipal.

Objet : TPE fixe
Montant de la mission : livraison et installation : 96 € HT et loyer mensuel : 17 € HT

N°2018-07 : Signature de deux devis pour l'acquisition d'un défibrillateur à la salle polyvalente Camborne et contrat de maintenance des trois défibrillateurs de la commune

Monsieur le Maire a signé le 7 mai 2018 avec l'entreprise D-SECURITE sise 13, rue Alfred Nobel à Feyzin (69) deux devis pour l'acquisition défibrillateur salle polyvalente Camborne et contrat de maintenance des trois défibrillateurs de la commune.

Objet et montant : Acquisition défibrillateur salle polyvalente Camborne : 2 113,93 € HT
Contrat de maintenance des trois défibrillateurs de la commune : 592,40 € HT par an

Les matières à soumettre au conseil municipal étant épuisées, ont signé au registre les membres présents :